



Ordonnance de télécom CRTC 2008-221

Ottawa, le 12 août 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	194	le 4 juin 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	204	le 11 juillet 2008
Bell Canada	7135	le 4 juin 2008
Nexicom Telecommunications Inc.	34	le 27 juin 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>